

**DEMANDE DE DÉROGATION
À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE
EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 11 avril 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boul. Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative au bâtiment portant les numéros 1853 à 1857, rue Wolfe [dossier 1175289002] et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 21 mars 2017, en complétant le formulaire approprié disponible dans tout Bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »
a/s de Monsieur Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 11 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito